

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la Petite Enfance Phare-O-Bulles Inc.		Date d'inspection Le 24 février 2026
Nom de l'établissement CPE Phare-O-Bulles 2 inc.		Numéro de permis 2023080
Adresse 62 rue Queen Edmundston NB E3V 1A1		Numéro de téléphone (506) 740-2420
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 50	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté la conformité du ratio. Aucun enfant d'âge scolaire n'était présent. Les éléments suivants sont observés : - Vérification 2 nouveaux dossiers et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. - Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant. - Les médicaments sont rangés sous clé et hors de portée des enfants dans la cuisine. Les fiches d'administration sont dûment complétées et signées par les parents. - Les incidents mineurs et majeurs sont documentés et signés par les parents. - Les annexes 11 et 12 relatives à l'exclusion et la réintégration des enfants sont dûment remplies et signées par les parents. - L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle. - Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile. Observation de l'accueil d'un enfant de 4 ans ainsi que de la collation offerte par la garderie (fruits). Aucune boîte à lunch observée lors de la collation. Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance pour les 3 permis de Phares O Bulles Inc., ainsi que pour les permis suivants : 2011794, 2019517 et 2019518. Un total de 3 paquets de trois affiches a été remis pour chacun des permis, pour un total de 18 paquets. Les affiches portaient sur les thèmes suivants : • Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants • Diarrhée chez les enfants • Symptômes respiratoires chez les enfants
--

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 février 2026

Date

original signé par
Micheline Bossé

Le 24 février 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"